



AVIS PUBLIC

*Dépôt du rôle d'évaluation foncière
Rôle triennal 2021- 2022 - 2023 (1^{er} année)*

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné conformément aux dispositions des articles 73 et 75 de la *Loi sur la fiscalité municipale, RLRQ c F-2.1*:

1. Que le rôle d'évaluation foncière de la Ville de Schefferville pour le premier exercice financier 2021 du rôle triennal de 2021-2022-2023, a été déposé au bureau du secrétaire-trésorier, à l'hôtel de ville de Schefferville au 505, rue Fleming.
2. Que l'exercice financier 2021 est le premier exercice auquel s'applique le rôle d'évaluation triennal 2021-2022-2023 décrété par la Ville de Schefferville.
3. Que toute personne intéressée peut en prendre connaissance du lundi au vendredi inclusivement, sauf les jours fériés. Les heures d'ouverture sont de 8 h à midi et de 13 h à 16 h, du lundi au vendredi, au bureau de l'hôtel de ville de Schefferville. Le rôle d'évaluation foncière 2021-2022-2023 est aussi disponible sur le site WEB de la ville : ville-schefferville.ca.
4. Que tout rôle relatif à un bien, dont elle-même ou une autre personne, est propriétaire peut déposer, avant le 1^{er} mai 2021, une demande de révision à ce sujet. Cette demande expose succinctement les motifs invoqués à son soutien et les conclusions recherchées.
5. Que toute demande de révision relative au rôle de la valeur foncière doit être faite sur le formulaire prescrit à défaut de quoi elle est réputée ne pas avoir été déposée.
6. Que le dépôt de la demande de révision est effectué au bureau de la Ville de Schefferville. Le dépôt de la demande peut être effectué par l'envoi du formulaire dûment rempli, par courrier recommandé.
7. Que la somme d'argent déterminée par la Ville de Schefferville en vertu de l'article 263.2 de la *Loi sur la fiscalité municipale, RLRQ c F-2.1*, doit être jointe au formulaire, à défaut de quoi la demande est réputée ne pas avoir été déposée.
8. Que si une demande de révision porte sur plusieurs unités d'évaluation, il est réputé avoir fait une demande par unité de lieu.
9. Que le personnel en fonction prêtera son assistance à une personne qui le requiert pour remplir le formulaire et, le cas échéant, pour calculer la somme d'argent qui doit être jointe.

DONNÉ à Schefferville, ce 24^{ème} jour de septembre 2020


Nabil Boughanmi

Directeur général et secrétaire-trésorier